



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Lille, le 03/01/2023

Direction régionale des Finances publiques
des Hauts-de-France et du Département du Nord

Le bouclier tarifaire

Pour qui ?

TPE de moins de 10 salariés, 2M€ de chiffre d'affaires et ayant un compteur électrique d'une puissance inférieure à 36 kVA

Effet de la mesure

Ce bouclier limite la hausse tarifaire à 15 % en 2023.

Comment

Les entreprises éligibles doivent se rapprocher de leurs fournisseurs d'énergie
Pour 2023, les entreprises doivent produire à leur fournisseur d'électricité une attestation sur l'honneur d'éligibilité

Références réglementaires

Décret n°2022-1774 du 31 décembre 2022